

Règles de classement

D'assistant socio-éducatif à assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Situation dans le grade d'assistant socio-éducatif	Situation dans le grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Ancienneté conservée dans la limite de la durée de l'échelon
14ème échelon	10ème échelon	Ancienneté acquise
13ème échelon	9ème échelon	Ancienneté acquise
12ème échelon	8ème échelon	Ancienneté acquise
11ème échelon	8ème échelon	Sans ancienneté
10ème échelon	7ème échelon	Ancienneté acquise
9ème échelon	6ème échelon	Ancienneté acquise
8ème échelon	5ème échelon	Ancienneté acquise
7ème échelon	4ème échelon	Ancienneté acquise
6ème échelon	3ème échelon	Ancienneté acquise
5ème échelon	2ème échelon	Ancienneté acquise
4ème échelon	1er échelon	1/2 de l'ancienneté acquise
3ème échelon à partir d'un an	1er échelon	Sans ancienneté